

ALGER

Alger républicain

Extrait du Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Apres-deux-heures-de-conclave-a-la.html>

Après deux heures de conclave à la SNVI, les syndicalistes de Rouiba décident de poursuivre leur mouvement

Date de mise en ligne : mardi 12 janvier 2010

- Actualité politique nationale - Grèves SNVI et entreprises de la Zone industrielle de Rouiba - GREVE SNVI ROUIBA - LU DANS LA PRESSE -

Description :

En dépit de cette situation, les syndicalistes ont affirmé leur attachement à l'UGTA et ont rejeté toute idée de création d'un syndicat autonome. "Ce sont des ragots colportés par des gens qui veulent participer à casser notre mouvement", affirment les syndicalistes qui reprochent à certaines personnes de tenter de récupérer le mouvement à d'autres fins que celles exprimées par les travailleurs et leurs représentants.

Madjid T

in Liberté. 10.01.2010

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Les syndicalistes de Rouiba, en réunion hier au siège du syndicat d'entreprise de la SNVI, ont décidé de poursuivre leur mouvement de contestation pour aujourd'hui, nous a indiqué hier à sa sortie de la réunion M. Zetoutou Mustapha, membre du syndicat d'entreprise de la SNVI. Lors de ce conclave qui a duré environ deux heures, les syndicalistes ont regretté l'absence de réaction de la centrale syndicale qui, selon eux, continue à ignorer leurs revendications et à leur tourner le dos. Les cadres syndicaux ont assimilé le dernier communiqué de l'UGTA à "une tentative de discréditer les syndicalistes et dresser l'opinion publique contre le mouvement de contestation". Ils disent "regretter que la Centrale ait recours au fax et aux communiqués pour dialoguer avec ses propres adhérents et donner son avis sur leurs préoccupations au lieu de dépêcher les membres du secrétariat pour parler avec la base et tenter de trouver une issue à la crise", précisent-ils. Sur le contenu du communiqué, les syndicalistes affirment qu'il n'apporte rien de nouveau sinon qu'il reprend, selon eux, les décisions prises par l'État en faveur de la SNVI et que tout le monde connaît.

"On a même vu des États de par le monde aider des entreprises privées pour éviter le chômage des travailleurs", ajoute-t-il. Selon eux, le communiqué passe sous silence leurs revendications essentielles à savoir la reconduction de l'ordonnance de 1997 relative à la retraite, l'annulation de l'article 87 bis qui permet l'augmentation des salaires et la baisse de l'IRG pour les salariés. Les syndicalistes ont affirmé hier leur attachement à l'UGTA et ont rejeté toute idée de création d'un syndicat autonome. "Ce sont des ragots colportés par des gens qui veulent participer à casser notre mouvement", affirment les syndicalistes qui reprochent à certaines personnes de tenter de récupérer le mouvement à d'autres fins que celles exprimées par les travailleurs et leurs représentants. "Nos revendications sont claires et définies dans une plateforme diffusée à tout le monde", ont-ils ajouté. Par ailleurs, lors de ce conclave, les syndicalistes ont fait le bilan des cinq jours de contestation et se sont félicités de la réussite de leur mouvement qui continue, selon eux, à se dérouler sans incidents majeurs en dehors de quelques blessures légères survenues à trois travailleurs lors des heurts avec les services de sécurité, précisent-ils. Pour rappel, la centrale syndicale avait affirmé avant-hier dans un communiqué que "la SNVI, qui était confrontée à d'énormes difficultés multiformes qui menaçaient même sa pérennité, a bénéficié d'importantes mesures de la part des pouvoirs publics, qui ont ainsi répondu positivement aux préoccupations de l'UGTA".

Sur les augmentations de salaires, le communiqué indique que "la dernière tripartite a décidé que des négociations portant augmentation des salaires soient engagées dans le cadre des conventions collectives de branches et d'entreprises. Ces négociations toucheront l'ensemble des entreprises publiques et privées. À cet effet, une réunion avec les fédérations nationales se tiendra avec le secrétariat national UGTA afin de mettre en place les mécanismes de négociations". Concernant la retraite, le communiqué indique que "l'actuel dispositif de retraite demeure toujours en vigueur jusqu'à la promulgation du nouveau texte de loi. Lequel préservera le droit de départ en retraite pour les travailleurs remplissant les conditions, même après sa promulgation".

Madjid T

in Liberté

10.01.10